

mais comme il n'est pas en état de fournir lui seul à une si grosse dépense, il prend comme bien d'autres la voye des souscriptions qui seront très-avantageuses à ceux qui les feront, puisqu'on n'en a pas encore vû à si bas prix; & que l'Auteur ne prendra sur les souscrivans que ce qu'il lui en a coûté, & ce qu'il lui en coûtera, tant pour faire travailler sous lui que pour le faire imprimer. Voici les conditions qu'il propose.

1. Cet Index sera de la même longueur que Ciceron, & portera environ 150. ou 200. feüilles de petit texte in quarto.

2. Chaque feüille ne coûtera aux souscrivans que quinze ou 18. deniers au plus.

3. Si quelqu'un souhaite avoir cet ouvrage en grand papier, on en fera tirer quelques exemplaires qui coûteront un tiers de plus.

4. On ne souscrira pas que l'ouvrage ne soit entièrement prêt, de manière qu'on puisse l'imprimer même sans le secours de l'Auteur, ce qui ne sera que dans un an, ou environ.

5. En attendant on inscrira ou on fera inscrire son nom, sa demeure, &c. sur une feüille qui sera chez Jean Baptiste Brocas rue Saint Jacques à Paris. Par là on sçaura le nombre d'exemplaires qu'on doit faire tirer.

6. Ceux qui seront inscrits, seront engagez à souscrire. On s'engage aussi à les admettre à la souscription: ceux qui ne seront pas inscrits n'y seront pas admis.

7. On aura six mois pour se faire inscrire, après lequel tems on n'y sera plus reçu.

8. Quand il sera tems de souscrire, on avertira par une feüille imprimée. Alors on s'adressera